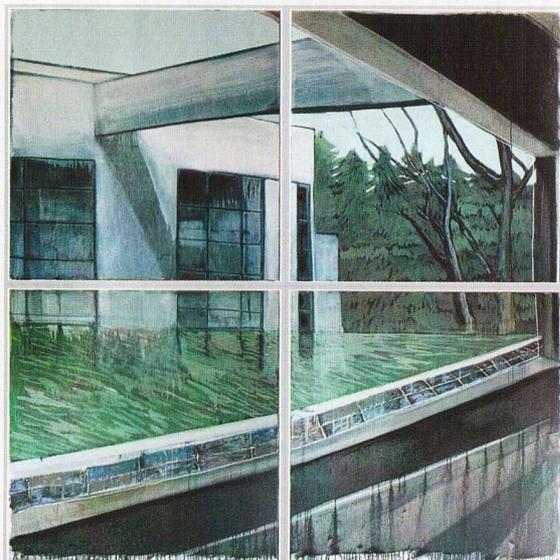




Le récit absent

Jérémy Liron est le deuxième artiste à bénéficier d'une exposition personnelle dans le cadre du projet « Art Collector/ Les collectionneurs invitent un artiste ». Pour mémoire, rappelons à nos lecteurs que l'originalité du concept consiste à associer le temps d'un événement



Jérémy Liron (né en 1980), *Paysage 97*, 2011, huile sur toile, 123 x 123 cm, collection privée, Le Studio, Patio Art Opéra, du 17 au 27 septembre, et à la galerie Isabelle Gounod jusqu'au 27 octobre. Courtesy galerie Isabelle Gounod

Les informations communiquées sont susceptibles de modifications de dernière heure.

l'artiste, sa galerie et ses collectionneurs pour une mise en valeur commune de son travail. Les derniers prêtent des pièces emblématiques qu'ils ont acquises tandis que l'artiste, en association avec sa galerie, présente ses productions récentes. La mise en perspective de l'œuvre dans sa globalité et dans son évolution ainsi que le soutien affiché de collectionneurs reconnus favoriseront les acquisitions de nouveaux amateurs. Pour Jérémy Liron, c'est la galerie Isabelle Gounod qui présentera à la même période une exposition de ses travaux récents.

Du 17 au 27 septembre, Le Studio, Patio Art Opéra, 5, rue Meyerbeer, Paris IX^e - **Jusqu'au 27 octobre**, galerie Isabelle Gounod, 13, rue Chapon, Paris III^e, tél. : 01 48 04 04 80, www.galerie-gounod.com

SAVOIR

Devenez mécène !

En juin 2011, le ministre de la Culture a déclaré trésor national *Le Livre d'heures de Jeanne de France*, exceptionnel manuscrit du XV^e siècle. La BnF lance un appel à participation pour l'acquisition de cette pièce royale enlu-

minée sur vélin, réalisée à l'occasion des noces de Jeanne de France, fille de Charles VII, avec le comte de Clermont en 1452. La qualité d'exécution de l'ouvrage témoigne du rang de sa destinataire. Chargé d'histoire, il n'a pas d'équivalent dans les collections publiques françaises. Une fois acquis, le livre sera numérisé et accessible sur Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF. En devenant mécène, le particulier bénéficie d'une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % de la valeur du don dans la limite de 20 % du revenu imposable (en vertu de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat). L'entreprise bénéficie quant à elle d'une réduction d'impôt égale à 90 % du montant du don, dans la limite de 50 % de l'impôt dû par la société (en vertu de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France). Les fondations peuvent également faire un don.

Envoi des dons par chèque (à l'ordre de la Bibliothèque nationale de France) avant le 15 novembre à la Bibliothèque nationale de France, délégation au mécénat, quai François-Mauriac, 75706 Paris Cedex 13, renseignements au 01 53 79 48 51 et sur le site bnf.fr en cliquant sur « Soutenir Jeanne de France ».